

Communiqué de presse
Caen, le 14 octobre 2020

Dans le Calvados, on se mobilise pour faciliter l'installation des médecins libéraux !

Depuis le 7 octobre 2020, la CPAM du Calvados propose un accueil conjoint aux médecins libéraux qui souhaitent s'installer dans le département. Sont ainsi réunis : l'Assurance Maladie du Calvados, l'Ordre des médecins du Calvados, l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) de Normandie, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, l'Urssaf de Basse-Normandie, la MSA Côtes-Normandes, Calvados Attractivité, MED'INSTAL Normandie, la région Normandie et l'Université de Caen Normandie, pour proposer un point d'accueil unique et coordonné.

Aujourd'hui, il est compliqué pour les médecins de s'installer en libéral.

Des démarches complexes, une abondance de partenaires avec des missions diverses et des offres de services méconnues provoquent une perte de temps et un découragement du médecin, qui peut remettre en cause son projet d'installation.

La réponse ? Une mobilisation de tous les partenaires pour mettre en place un accueil unique pour les médecins libéraux, **tous les premiers mercredis de chaque mois de 14h à 17h dans les locaux de la CPAM du Calvados.**

L'objectif est de faciliter les démarches administratives. Le praticien souhaitant s'installer dans le Calvados peut rencontrer l'ensemble des partenaires en un seul et même lieu et bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

Ce point d'accueil unique permet également aux médecins de nouer un lien privilégié avec leurs interlocuteurs et de s'informer sur les dispositifs et accompagnements à disposition pour réussir leur installation et leur exercice futur.

Le point d'accueil unique facilitera l'installation et le démarrage rapide de l'activité du médecin libéral.

Pour poser une question ou prendre rendez-vous, une adresse unique :

rendez-vous-installation.cpam-caen@assurance-maladie.fr

A propos de la CPAM du Calvados

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Calvados gère, au niveau départemental, les branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de Sécurité Sociale qui permet à chaque assuré de se faire soigner selon ses besoins, quel que soit son âge ou son niveau de ressources. Elle mène des actions de prévention et de promotion du bon usage des soins, notamment pour les publics les plus fragiles. En 2019, la CPAM du Calvados a versé au total plus de 2 milliards d'euros de prestations.

Pour en savoir plus sur l'Assurance Maladie et la CPAM du Calvados, rendez-vous sur www.ameli.fr

Contact presse

CPAM du Calvados : Naïma KHADIR | 02 50 01 40 78

communication.cpam-caen@assurance-maladie.fr